

Mars 2026

Cette lettre de veille signale des publications récentes traitant de l'évolution des mondes agricoles, comportements alimentaires, ruralités et territoires, modes de vie, réseaux sociaux, opinions et représentations, actions collectives, etc. Les textes sont aussi à retrouver sur le blog de veille du CEP <https://www.veillecep.fr>.

Florent Bidaud, Chargé de mission Veille sociale, Bureau de la veille

FOCUS : l'encadrement du travail agricole migrant aux États-Unis

Paru en février 2026 dans *Choices*, [un dossier](#) montre que le programme américain H-2A, créé en 1986 pour encadrer le recours à la main-d'œuvre étrangère saisonnière, est devenu l'un des principaux dispositifs de recrutement en agriculture. Dans un secteur où les travailleurs sans papiers représentent environ [43 % de la main-d'œuvre](#), le vieillissement des ouvriers mexicains installés de longue date, le tarissement des nouveaux arrivants et l'orientation des générations suivantes vers des emplois urbains renforcent le recours à cette voie légale. Le nombre de postes ouverts dans le cadre du H-2A est ainsi passé de 275 000 en 2020 à 385 000 en 2024, et devrait dépasser 400 000 pour 2025.

Mais le H-2A reste [une procédure lourde](#). Engagée au moins soixante jours avant le début du contrat, elle oblige l'employeur à déposer une offre d'emploi, à prouver l'absence de main-d'œuvre américaine suffisante, disponible et qualifiée, puis à obtenir une certification du ministère du Travail, une autorisation du ministère de l'Intérieur et, enfin, des visas auprès des consulats. Le dispositif impose en outre [un salaire minimum administré](#), l'AEWR (*Adverse Effect Wage Rate*), ainsi que le logement gratuit, le transport et la prise en charge des frais de visa (figure).

Comparaison des dépenses liées au recrutement dans le cadre du programme H-2A et sur le marché local

Expenses	H-2A Worker	Domestic Worker
Cost of procuring	\$2,000	\$0
Housing and transport at worksite	\$10,000	\$0
Wage bill for 125 days at \$130/day	\$16,250	\$16,250
Payroll taxes (at the rate of 10%)	\$0	\$1,625
Total cost	\$28,250	\$17,875

Source : *Choices*

Le regain du H-2A tient aussi au durcissement de la politique migratoire du [second mandat Trump](#). À l'été 2025, les raids de l'Immigration and Customs Enforcement (ICE), l'agence fédérale chargée du contrôle de l'immigration, dans un abattoir du Nebraska, dans des zones agricoles de Californie et dans la filière du cannabis légal, ont nourri un climat de peur dans plusieurs bassins d'emploi agricole. La recrudescence du contrôle policier a renforcé l'attrait des voies légales de recrutement.

Paru en mars 2026, [un reportage](#) du *New Yorker* consacré au Mississippi montre, de son côté, comment le recours au H-2A s'inscrit dans des clivages raciaux toujours vifs. Dans le Delta, des exploitations de coton et de soja recrutent en nombre croissant des Sud-Africains blancs, des Afrikaners, pour la conduite et l'entretien de machines agricoles sophistiquées. Leur arrivée dans une région encore marquée par l'esclavage et la ségrégation porte une forte charge symbolique, d'autant qu'ils se présentent souvent comme victimes de persécutions en Afrique du Sud. Ce cas éclaire également les limites du salaire minimum administré. Conçu pour éviter une pression à la baisse sur les rémunérations, l'AEWR n'a pas empêché un employeur de payer des ouvriers noirs 4,5 dollars de moins que les immigrés, et d'évincer une partie de la main-d'œuvre locale, une discrimination sanctionnée par les autorités fédérales.

Enfin, [un article](#) paru en février 2026 dans *Critical Sociology* éclaire un autre versant du dispositif, à partir du cas de Fresh Harvest, une entreprise qui recrute, loge et supervise des travailleurs agricoles saisonniers pour le compte de plusieurs exploitations californiennes. L'aumônerie d'entreprise qu'elle a mise en place, auprès d'un public majoritairement mexicain, valorise l'endurance, la discipline et la prévoyance. Elle tend ainsi à présenter les difficultés du travail migrant à la fois comme une « bénédiction » et comme une épreuve personnelle. Selon l'auteure, ce tutorat moral et religieux contribue à stabiliser la situation de dépendance, en prolongeant le contrôle de l'employeur au-delà du seul cadre contractuel.

Les discours de la FNSEA et la défense du productivisme

Mis en ligne en mars 2026, un article d'*Économie rurale* analyse les discours de la FNSEA entre 2017 et 2023. À partir d'un corpus de communiqués, d'articles de presse et d'interventions médiatiques, les auteurs montrent que le syndicat majoritaire oppose aux critiques sociales et environnementales une défense renouvelée du modèle productiviste. En premier lieu, le syndicat s'emploie à réaffirmer l'unité du monde agricole. Ensuite, il stigmatise des adversaires extérieurs (acteurs de la mouvance écologiste et journalistes taxés d'*agribashing*, voir [un précédent billet](#)), en appelant au respect du « principe de réalité ». Un troisième registre met en avant la capacité de changement du monde agricole, que ce soit *via* des démarches de certification (label HVE) ou l'annonce d'une nouvelle révolution agricole fondée sur la génétique, la robotique et le numérique. Enfin, les crises et les tensions géo-économiques sont appréhendées sous l'angle de la souveraineté alimentaire, dans un sens compatible avec la vocation exportatrice de la « ferme France ».

Source : *Économie rurale* <https://shs.cairn.info/revue-economie-rurale-2026-1-page-51?lang=fr>

Arbres, agroforesterie et normes professionnelles

Un article paru en mars 2026 dans *Land Use Policy* s'intéresse à des agriculteurs anglais ayant fortement développé la couverture arborée de leurs exploitations. Il montre comment la figure du « bon agriculteur », entendue comme une norme d'excellence professionnelle, s'ouvre à des pratiques plus favorables à l'environnement. Cette inflexion prend sens dans un espace local où les façons de cultiver et d'élever sont visibles, observées et jugées par les pairs. Les arbres sont souvent implantés sur des terres marginales ou peu rentables (coins de champs, zones humides, parcelles envahies par les fougères), tandis que les meilleures terres restent consacrées à la production. Ce choix devient lui-même un signe de compétence. Les arbres cessent ainsi d'être perçus comme des indices de sous-exploitation des terres pour devenir des marqueurs de bonne gestion, dans un contexte où les paiements environnementaux et les aides à la plantation renforcent la justification économique de ces pratiques. L'article souligne enfin que ce tournant reste socialement sélectif, plus accessible aux exploitants disposant de marges de manœuvre foncières ou financières pour expérimenter.

Source : *Land Use Policy* <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2026.107922>

Maladies pédiatriques et recours au Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides

Dans le prolongement d'une recherche sur les mobilisations d'agriculteurs victimes des pesticides (voir [un précédent billet](#)), un article paru en mars 2026 dans la *Revue des politiques sociales et familiales* s'intéresse au recours au Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides (FIVP), créé en 2020. Ce dispositif ouvre notamment un droit à réparation pour des enfants atteints de pathologies susceptibles d'être reliées à une exposition professionnelle parentale aux pesticides avant leur naissance. Il reste toutefois peu mobilisé. Sur 1 970 dossiers déposés jusqu'en 2023, 22 seulement concernaient des maladies pédiatriques. À partir d'entretiens avec des familles concernées, les auteurs montrent que ce non-recours tient au manque d'information, aux réticences de certains médecins à explorer la piste environnementale, mais aussi aux hésitations des familles elles-mêmes. Le sentiment de culpabilité – l'idée que le parent a pu « empoisonner » son enfant – pèse lourd. Les exploitants agricoles sont davantage en proie au déni, tandis que certains salariés, découvrant après coup leur exposition, sont plus enclins à se reconnaître comme victimes et à désigner des responsables. L'article montre enfin que des associations et des consultations spécialisées peuvent aider les familles, dans leur prise de conscience et leur parcours de reconnaissance.

Source : *Revue des politiques sociales et familiales* <https://doi.org/10.3917/rpsf.156.0105>

Évolutions du métier d'expert foncier, agricole et forestier

Un article de *Statistique et société*, mis en ligne en février 2026, s'intéresse aux experts fonciers, agricoles et forestiers. Cette profession réglementée est chargée d'établir la valeur vénale des terres, mais aussi d'évaluer des dommages ou des préjudices dans le cadre de litiges ou d'indemnités. Traditionnellement, les expertises agricoles valorisaient surtout la productivité des parcelles (qualité agronomique, possibilités de travail mécanisé, accès à l'irrigation). Haies et zones humides étaient plutôt traitées comme des contraintes, entraînant des moins-values. Aujourd'hui, sous l'effet des attentes des assureurs et des politiques publiques, certains experts intègrent davantage les dimensions environnementales. La transposition de méthodes d'évaluation d'abord développées dans le domaine forestier contribue à cette évolution, en permettant de monétiser certains bénéfices liés au carbone, à l'eau ou à la biodiversité.

Source : *Statistique et société* <https://doi.org/10.4000/15rj3>